

SE Dr Kassim Issak Osman
Ministre de la Santé
Ministère de la Santé
Boîte postale 296
Djibouti

5 juin 2015

Lettre de décision : demande de soutien pour le vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI)

Votre Excellence Monsieur le Ministre de la Santé,

Je me réfère à la demande de soutien pour le vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) que Djibouti a présentée à Gavi en janvier 2015.

En mars 2015, le Comité d'examen indépendant (CEI) a pris connaissance de votre demande de soutien et recommandé son approbation sous condition de clarifier un certain nombre des points. Suite à l'engagement fort de Djibouti de fournir les clarifications exigées par CEI dans les délais prévus, nous avons le plaisir de vous informer que Gavi a approuvé la demande de soutien au VPI pour le Djibouti selon les spécificités décrites dans l'annexe à la présente lettre.

Pour votre information, en novembre 2014, l'OMS a revu ses directives sur la mise en oeuvre de sa politique relative aux flacons multi-doses pour le VPI (note en anglais ci-jointe). Cette révision réévalue les estimations de perte, passant de 50 à 20% pour la présentation vaccinale en flacons de 10 doses et de 30% à 15% pour la présentation vaccinale en 5 doses. Ce changement de directives s'appliquera lorsque les producteurs de vaccins auront déplacé la pastille de contrôle du vaccin du bouchon à l'étiquette. Djibouti devant recevoir son premier lot de vaccins avec la pastille de contrôle sur l'étiquette, l'estimation du taux de perte revue à la baisse a été prise en compte dans le calcul du nombre de doses approuvées par année.

Afin de garantir un financement suffisant pour tous les pays qui ont demandé un soutien pour le VPI, veuillez noter que votre attribution initiale de doses de VPI et de matériel associé a été ajustée en utilisant les données démographiques des Nations Unies¹ et les estimations OMS/UNICEF de la couverture du DTC3 en 2013. Cet ajustement est conforme aux calculs sous-tendant le budget pour le VPI approuvé par le Conseil d'administration de Gavi en novembre 2013.

Après d'introduction du VPI dans votre pays, le nombre de doses pourra être revu à la hausse pour répondre au besoin plus élevé que celui estimé dans l'attribution initiale. Un tel ajustement pourra être envisageable dans des circonstances exceptionnelles, avec des données qui justifient clairement un besoin supplémentaire et en consultation étroite entre Gavi, le pays et les partenaires. Une révision des

¹ UN World Population Prospects, Revision 2012 (<http://esa.un.org/wpp/>)

besoins sera soumise aux procédures d'examen de Gavi, et toute approbation sera assujettie à la disponibilité des financements suffisants pour le VPI au niveau de Gavi.

Les annexes comprennent les informations importantes suivantes :

Annexe A : Description du soutien approuvé par Gavi à Djibouti

Annexe B : Informations financières et programmatiques par type de soutien

Annexe C : Synthèse du rapport du CEI

Annexe D : Clauses et conditions du soutien de Gavi

Annexe E : Politique de l'OMS relative aux flacons multi-doses pour le VPI

Pour toute question ou demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Ekaterina Rykovanova, la Responsable pays pour le Djibouti, à l'adresse suivante: erykovanova@gavi.org.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Hind Khatib-Othman
Directrice des programmes Gavi

cc: Ministre des Finances
 Directeur des services médicaux
 Directeur du service de la planification, Ministère de la Santé
 Directeur du PEV
 Représentant de l'OMS dans le pays
 Représentant de l'UNICEF dans le pays
 Groupe de travail régional
 Siège de l'OMS
 Division des programmes de l'UNICEF
 Division des approvisionnements de l'UNICEF
 Banque mondiale

Description du soutien de Gavi au Djibouti (le « pays »)

Soutien aux nouveaux vaccins (SVN)

Gavi a approuvé la demande du pays concernant l'approvisionnement en doses de vaccin et matériel de sécurité des injections associé qui devraient être requis pour le programme de vaccination, tel que spécifié à l'annexe B. Le financement octroyé par Gavi pour les vaccins sera conforme :

- aux directives de Gavi relatives à l'établissement de la demande de soutien du Djibouti ; et
- à la proposition finale, tel qu'approuvée par le Comité d'examen indépendant (CEI), y compris toutes demandes de commentaires ultérieures.

Les vaccins fournis seront utilisés tels que le pays l'a proposé. Les principes de la Déclaration conjointe OMS-UNICEF-FNUAP sur la sécurité des injections (WHO/V&B/99.25) s'appliqueront à toutes les vaccinations réalisées avec ces vaccins.

Le point 11 de l'annexe B résume les détails du soutien approuvé par Gavi aux nouveaux vaccins pour les années indiquées.

Les fonds de Gavi ne peuvent servir à régler tout impôt, droit de douane, taxe ou autre prélèvement s'appliquant à l'importation des vaccins et fournitures associées.

Le pays sera seul responsable du non-respect des obligations liées à : (i) la mise en œuvre des programmes dans le pays ; et (ii) la distribution ou à l'utilisation des vaccins et fournitures associées une fois que la propriété de ces vaccins et fournitures associées sera passée au pays. Gavi ne sera pas responsable de fournir un financement supplémentaire pour remplacer des vaccins ou fournitures associées qui sont, ou sont devenus, défectueux ou disqualifiés pour n'importe quelle raison.

Cofinancement du pays

****Note: Les exigences habituelles requises concernant le co-financement ne s'appliquent pas au VPI. Cependant, Djibouti est encouragé à contribuer aux coûts des vaccins et fournitures pour le VPI.****

Les pays peuvent choisir de cofinancer les vaccins par le biais de la Division des approvisionnements de l'UNICEF ou du Fonds renouvelable de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), ou encore décider de se procurer eux-mêmes les vaccins conformément à leurs propres procédures, à l'exception du vaccin antipneumococcique qui doit être acheté par l'entremise de l'UNICEF.

Si l'achat des fournitures cofinancées est réalisé par le biais de l'UNICEF ou de l'OPS, le paiement sera effectué directement à l'UNICEF ou à l'OPS (selon le cas), ainsi que prévu dans le protocole d'accord sur les services d'achat conclu entre l'UNICEF ou l'OPS (selon le cas) et le pays. Aucun versement ne sera fait à Gavi. Veuillez rester en contact avec l'UNICEF ou l'OPS (selon le cas) afin de connaître la disponibilité du(des) vaccin(s) correspondant(s) et de préparer le calendrier des livraisons.

Des informations sur ces coûts supplémentaires seront fournies par l'organisme d'approvisionnement concerné dans le cadre du devis qui sera demandé par le pays. L'UNICEF ou l'OPS transmettra à Gavi les informations sur le statut des achats de fournitures cofinancées.

Si l'achat des fournitures cofinancées est réalisé par le gouvernement, conformément à ses propres procédures d'achat, et non par le biais de la Division des approvisionnements de l'UNICEF ou du Fonds renouvelable de l'OPS, le gouvernement présentera à Gavi des pièces justifiant qu'il a acheté sa part cofinancée de vaccins et de fournitures associées, par exemple des ordres d'achat, des factures et des reçus. Gavi encourage vivement les pays qui se procurent eux-mêmes leurs fournitures cofinancées (par exemple, les seringues autobloquantes et les réceptacles de sécurité pour seringues et aiguilles usages) à veiller à ce que celles-ci figurent sur la liste de produits préselectionnés de l'OMS ou, pour les réceptacles de sécurité, qu'ils aient obtenu un certificat de qualité délivré par une autorité nationale compétente.

Le soutien de Gavi ne sera fourni que si le pays respecte les conditions suivantes :

Transparence et responsabilité financière : respect de toutes les exigences en matière de transparence et de responsabilité financière, conformément à la politique de Gavi en matière de transparence et de responsabilité, et aux obligations souscrites dans l'aide-mémoire conclu entre Gavi et le pays.

Etats financiers et audits externes : respect des exigences de Gavi relatives aux états financiers et audits externes.

Clauses et conditions du soutien : respect des clauses et conditions du soutien de Gavi (présentées à l'annexe D).

Suivi et rapports de situation annuels ou équivalent : l'utilisation par le pays du soutien financier pour l'introduction de nouveaux vaccins avec le(s) vaccin(s) spécifié(s) à l'annexe B est soumise à un suivi très strict des résultats. Gavi utilise les systèmes nationaux de suivi-évaluation des résultats ainsi que d'autres données, notamment les estimations OMS-UNICEF de la couverture vaccinale. Dans le cadre de ce processus, les autorités nationales seront invitées à contrôler le nombre d'enfants vaccinés et le versement des fonds pour cofinancer les vaccins, et devront établir des rapports sur ces activités.

Le pays fera le point sur les progrès accomplis et le soutien nécessaire pour l'année suivante dans son rapport de situation annuel ou équivalent. Ce rapport précisera le nombre d'enfants de moins d'un an ayant reçu les trois doses du vaccin DTC et les trois doses du vaccin pentavalent, sur la base des rapports mensuels des districts examinés par le CCIA (Comité de coordination interagences pour la vaccination), tel que transmis à l'OMS et l'UNICEF dans le rapport conjoint annuel de notification des activités de vaccination. Le RSA ou équivalent rendra également compte de la manière dont le pays honore ses engagements de cofinancement, énoncés dans la présente. Le RSA ou équivalent approuvé par le CCIA sera envoyé au Secrétariat de Gavi au plus tard le 15 mai de chaque année. La poursuite du financement au-delà des sommes approuvées dans la présente est subordonnée à la réception d'un rapport de situation annuel ou équivalent satisfaisant et à la disponibilité des fonds.

DJIBOUTI SOUTIEN AU VACCIN ANTIPOLIOMYELITIQUE INACTIVÉ (VPI)
VACCINE SUPPORT FOR INACTIVATED POLIO VACCINE (IPV)

Cette lettre de décision décrit les conditions d'un programme.

This Decision Letter sets out the Terms of a Programme.

1. Pays : Djibouti <i>Country</i>										
2. Numéro d'allocation : 1518-DJI-25b-X / 15-DJI-08h-Y <i>Grant Number</i>										
3. Date de la lettre de décision : 5 juin 2015 <i>Date of Decision Letter</i>										
4. Date de l'Accord Cadre de Partenariat : 7 octobre 2014 <i>Date of the Partnership Framework Agreement</i>										
5. Titre du Programme : Soutien aux vaccins nouveaux, VPI Routine <i>Programme Title</i>										
6. Type de Vaccin : Vaccin Antipoliomyélique Inactivé (VPI) <i>Vaccine type</i>										
7. Présentation requise du produit et formulation du vaccin² : Vaccin Antipoliomyélique Inactivé, 5 doses par flacon, LIQUIDE <i>Requested product presentation and formulation of vaccine³</i>										
8. Durée du Programme⁴ : 2015 - 2018 <i>Programme Duration⁵</i>										
<p>9. Budget du programme (indicatif) (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat) : Veuillez noter que les montants avalisés ou approuvés pour 2018 seront communiqués en temps voulu, en prenant compte d'informations mises à jour concernant les besoins du pays, et à la suite du processus de revue et d'approbation de Gavi.</p> <p><i>Programme Budget (indicative) (subject to the terms of the Partnership Framework Agreement): Please note that endorsed or approved amounts for 2018 will be communicated in due course, taking into account updated information on country requirements and following Gavi's review and approval processes.</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>Total⁶</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget du programme (US\$) <i>Programme Budget (US\$)</i></td> <td>US\$19,500</td> <td>US\$55,000</td> <td>US\$39,000</td> <td>US\$113,500</td> </tr> </tbody> </table>		2015	2016	2017	Total⁶	Budget du programme (US\$) <i>Programme Budget (US\$)</i>	US\$19,500	US\$55,000	US\$39,000	US\$113,500
	2015	2016	2017	Total⁶						
Budget du programme (US\$) <i>Programme Budget (US\$)</i>	US\$19,500	US\$55,000	US\$39,000	US\$113,500						
10. Allocation d'introduction du vaccin : \$US 100,000 <i>Vaccine Introduction Grant</i>										

² Veuillez vous référer à la section 18 pour plus d'informations sur la présentation du produit

³ Please refer to section 18 for additional on IPV presentation.

⁴ Ceci est la durée entière du programme.

⁵ This is the entire duration of the programme.

⁶ Ceci est le montant total validé par Gavi pour la durée de 2015 à 2017. This is the total amount endorsed by Gavi for 2015 to 2017.

<p>11. Montant annuels indicatifs (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat) :⁷ <i>Indicative Annual Amounts (subject to the terms of the Partnership Framework Agreement).</i>⁸</p>						
<p>Type de fournitures qui seront achetées avec les fonds de Gavi chaque année <i>Type of supplies to be purchased with Gavi funds in each year</i></p>	2015	2016				
<p>Nombre de doses de vaccins IPV <i>Number of vaccine doses</i></p>	9,500	26,700				
<p>Nombre de seringues autobloquantes <i>Number of AD syringes</i></p>	9,100	25,500				
<p>Nombre de réceptacles de sécurité <i>Number of safety boxes</i></p>	100	300				
<p>Montants annuels (\$US) <i>Annual Amounts (US\$)</i></p>	US\$19,500	US\$55,000				
<p>12. Organisme d'achat : UNICEF <i>Procurement agency</i></p>						
<p>13. Obligations de cofinancement : Non applicable Les exigences habituelles requises concernant le co-financement ne s'appliquent pas au VPI. Cependant, Djibouti est encouragé à contribuer aux coûts des vaccins et fournitures pour le VPI. <i>Co-financing obligations: Not applicable</i> Gavi's usual co-financing requirements do not apply to IPV. However, Djibouti is encouraged to contribute to vaccine and/or supply costs for IPV.</p>						
<p>14. Soutien aux coûts opérationnels des campagnes : Non applicable <i>Operational support for campaigns: Not applicable</i></p>						
<p>15. Le pays devra fournir les documents suivant, à la date spécifiée, comme partie intégrante des conditions pour l'approbation et le décaissement des montants annuels futurs : Not applicable <i>The Country shall deliver the following documents by the specified due dates as part of the conditions to the approval and disbursements of the future Annual Amounts:</i></p> <table border="1"> <tr> <td> <p>Rapports et autres documents requis : <i>Reports and other required documents :</i></p> </td> <td> <p>Date limite de réception <i>Due dates</i></p> </td> </tr> <tr> <td> <p>Rapport Annuel ou équivalent <i>Annual Progress Report or equivalent</i></p> </td> <td> <p>Décidée par le Secrétariat de Gavi <i>To be agreed with Gavi Secretariat</i></p> </td> </tr> </table>			<p>Rapports et autres documents requis : <i>Reports and other required documents :</i></p>	<p>Date limite de réception <i>Due dates</i></p>	<p>Rapport Annuel ou équivalent <i>Annual Progress Report or equivalent</i></p>	<p>Décidée par le Secrétariat de Gavi <i>To be agreed with Gavi Secretariat</i></p>
<p>Rapports et autres documents requis : <i>Reports and other required documents :</i></p>	<p>Date limite de réception <i>Due dates</i></p>					
<p>Rapport Annuel ou équivalent <i>Annual Progress Report or equivalent</i></p>	<p>Décidée par le Secrétariat de Gavi <i>To be agreed with Gavi Secretariat</i></p>					
<p>16. Éclaircissements financiers: Non applicable <i>Financial clarifications</i></p>						

⁷ Ceci est le montant approuvé par Gavi. Prière de modifier les montants annuels indicatifs des années précédentes si cela change ultérieurement

⁸ This is the amount that Gavi has approved. Please amend the indicative Annual Amounts from previous years if that changes subsequently.

17. Autres conditions:

Si Djibouti envisage un changement de présentation de produit, il est encouragé à incorporer les éléments pour les deux présentations du VPI dans ses préparations initiales d'introduction, afin de minimiser les besoins pour des interventions futures et de faciliter le changement. Dans ces circonstances, en principe, aucune allocation de changement de produit ne sera fournie au Djibouti.

Other conditions:

If Djibouti envisages a switch in product presentation, it is encouraged to incorporate elements for both IPV presentations in your initial introduction preparations, in order to minimise the need for later interventions and facilitate the switch. In those circumstances, in principle, no product switch grant will be provided to Djibouti.

Signée par,
Au nom de Gavi



Hind Khatib-Othman
Directrice des programmes Gavi
5 juin 2015

**Rapport du Comité d'examen indépendant (CEI)
Secrétariat de Gavi, Genève • 16-27 mars 2015**

1. Type de soutien demandé : VPI

Date de début prévue (Mois, année)	Durée du soutien	Présentation(s) vaccinale(s) (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e choix)
Septembre 2015	Septembre 2015-2018	5 doses, 10 doses, 1 dose

2. Mécanismes de gouvernance au niveau national (CCIA/CCSS) et processus participatif de préparation de la proposition

Les acteurs nationaux de la vaccination représentés au sein du CCIA ont approuvé l'introduction du VPI en janvier 2015. Le CCIA était constitué de représentants d'organisations partenaires dont l'UNICEF, l'OMS, l'ONUSIDA, de représentants d'OSC et de hauts responsables du ministère de la Santé et d'autres ministères concernés (ministère du Budget). Djibouti dispose d'un GTCV performant. D'autres acteurs, y compris des chefs religieux, chefs de villages et acteurs du secteur privé, seront associés au processus détaillé de planification et d'introduction.

3. Analyse de situation – état du programme national de vaccination

Tendances de la couverture par le DTC3; estimations OMS/UNICEF :
(Utilisation du vaccin pentavalent)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Estimations	62	68	64	71	72	88	89	89	88	87	81	82
Estimations GoC	•	•	•••	•	••	•	•	•	•	•	•	•
Données officielles	62	68	64	71	72	88	89	89	88	87	81	82
Données administratives	62	68	64	71	72	88	89	88	88	87	81	81
Données d'enquêtes	53	NA	NA	61	NA	83	NA	43	NA	NA	NA	NA

Les estimations nationales sont fondées sur la couverture officielle rapportée par le gouvernement; les chiffres ont diminué ces trois dernières années. Il existe de fortes disparités géographiques de couverture vaccinale.

Proportion des districts ayant communiqué les chiffres de la couverture par le DTC3 : (totalité des districts)

Supérieur ou égal à 90 %	17
De 80 à 89 %	33
De 50 à 79 %	50
Moins de 50 %	0

Qualité des données: Il n'existe aucune divergence entre les données du rapport conjoint OMS/UNICEF et celles du récent rapport de situation annuel (2013). Les points focaux du Système d'information sanitaire (SIS) à l'échelon régional ont été renforcés; ils bénéficient de nouveaux équipements et ont amélioré leur processus de collecte des données. Grâce au développement de réseaux téléphoniques en milieu rural, les données recueillies dans les postes sanitaires et les hôpitaux sont transmises en temps opportun au SIS pour y être analysées. L'amélioration de l'analyse et de la ponctualité des données reste toutefois nécessaire, notamment au niveau régional. Djibouti prévoit de mettre en œuvre une évaluation de la qualité des données (DQS) avec le soutien de l'OMS.

Enseignements tirés: La mise en œuvre des interventions pour l'introduction du pentavalent, du PCV13 et du vaccin antirotavirus a créé une dynamique et des compétences nationales en ce qui concerne : 1) la planification à tous les niveaux, 2) l'évaluation et l'actualisation de l'inventaire de la chaîne du froid; 3) l'élaboration/adaptation des normes et outils d'enregistrement des activités de vaccination; 4) la formation/reconversion des superviseurs et des prestataires de services (gestion des nouveaux vaccins, sécurité des injections, gestion des déchets et prise en charge des MAPI); 5) l'utilisation d'outils informatiques (SMT & DVD-MT) à l'échelon national pour y intégrer les données de la vaccination avec un nouveau vaccin; 6) le plaidoyer et l'organisation de campagnes multimédias afin d'obtenir l'adhésion des populations. Par ailleurs, le PEV bénéficiera de fonds alloués au titre du renforcement des systèmes de santé (RSS), notamment pour la chaîne du froid.

Parmi les autres problèmes identifiés dans le RSA de 2013, citons notamment le remplacement en milieu d'année d'un nouveau coordonnateur ayant perturbé les activités du programme. Le PEV ne disposait pas de la logistique nécessaire pour assurer le suivi et la supervision des activités du programme. Si les équipes mobiles ont été restructurées, les résultats obtenus dans chacune des régions sanitaires sont irréguliers; ces équipes n'ont pas apporté le soutien nécessaire dans les localités reculées, ni pour atteindre les enfants vivant dans les zones difficilement accessibles. Le problème récurrent lié à la chaîne du froid dans les zones rurales a également contribué à la baisse des taux de couverture vaccinale dans les districts.

La subvention de RSS vise à surmonter les principaux obstacles à l'amélioration de l'accès aux services de vaccination. Cette mesure vise notamment à atteindre les populations nomades (qui représentent 20 % de la population) difficilement accessibles, mais aussi à normaliser les activités des équipes mobiles, actuellement irrégulières et sporadiques en raison notamment d'un manque de ressources telles que les moyens de transport, le combustible et l'entretien, et à remplacer les équipements défectueux de la chaîne du froid au niveau périphérique. La mise en œuvre centralisée du PEV et son appropriation accrue au niveau régional, ainsi que le renforcement de la supervision (jusque-là irrégulière) à tous les niveaux, sont les objectifs visés. La subvention de RSS vise également à pallier le manque d'implication des

communautés dans les services de vaccination et le manque d'intégration des services de vaccination dans le paquet d'interventions en santé infantile.

4. Aperçu des documents nationaux de santé

L'actuel PPAC de Djibouti prend fin dans un an; il sera actualisé en 2015 pour la prochaine période quinquennale. Le plan actuel d'introduction du VPI sera alors intégré au plan pluriannuel du pays. Le RSA ne mentionne aucun plan d'action du PEV. L'un des objectifs de la subvention de RSS est d'améliorer les capacités de leadership et de gestion des directeurs des systèmes de santé.

5. Genre et équité

Indice des inégalités de genre pour Djibouti⁹ disponible	Non
Adolescentes actuellement mariées¹⁰ / vivant en couple (%) %	4,2

La proposition renvoie à une analyse d'équité et à un plan d'action qui semble approprié pour le déploiement du VPI. Djibouti compte moins d'un million d'habitants, dont près de 70 % vivent dans la capitale. Dans le même temps, parce que le pays est un point de transit et que 30 % de la population est constituée de personnes déplacées, les pays voisins touchés par une éventuelle épidémie de polio pourraient constituer une menace pour Djibouti. L'analyse d'équité propose des mesures pour surmonter les obstacles géographiques, socio-économiques, culturels et politiques aux services de vaccination (par exemple, Djibouti a des frontières communes avec des États fragiles). Le pays affirme qu'il n'existe aucun obstacle sexospécifique à l'accès aux services de vaccination.

6. Activités proposées, budgets, planification financière et viabilité financière

Le plan d'action semble réaliste, avec un déroulement logique des activités.

⁹ L'Indice des inégalités de genre (IIG) est une mesure composite qui reflète la perte de développement humain due à l'inégalité des réalisations entre les hommes et les femmes dans un pays. L'IIG est exprimé sous forme de pourcentage et indique la perte subie par le développement humain potentiel, en raison des inégalités sexospécifiques.

¹⁰ En règle générale, le mariage précoce indique que les jeunes filles sont obligées de quitter l'école pour se marier à des hommes beaucoup plus âgés qu'elles. Cela soulève non seulement la question des inégalités régissant ces relations, mais aussi celle de la capacité des jeunes filles à prendre des décisions concernant leur propre bien-être et celui de leurs enfants.

Le budget d'introduction du VPI est de 100 000 US\$. Le solde sera en partie couvert par le gouvernement (13 000 US\$), les autres partenaires (30 884 US\$) et les fonds alloués au RSS (15 000 US\$).

Djibouti n'a pas respecté ses obligations de cofinancement pendant deux années consécutives. Les coûts non vaccinaux sont financés et aucun déficit budgétaire n'a été enregistré dans la mesure où l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale apportent leur contribution. Djibouti ne sera plus éligible au soutien de Gavi en 2018.

La contribution de l'État dans le budget du PEV était de 16 % en 2013. Le gouvernement a prévu une ligne budgétaire pour la vaccination. Celle-ci sert principalement à couvrir les frais de personnel, d'autres coûts récurrents et l'équipement, mais pas à l'achat de vaccins traditionnels. Le ministre de la Santé a promis de négocier une ligne budgétaire supplémentaire pour les vaccins. Djibouti est encouragé à commencer à allouer et à augmenter progressivement le financement des vaccins traditionnels au moyen de fonds gouvernementaux. Le pays sollicite un appui technique pour l'aider à élaborer un plan de viabilité financière.

7. Commentaires spécifiques relatifs au soutien demandé

Plan d'introduction de nouveaux vaccins

Le calendrier d'introduction du VPI est raisonnable. Avant l'introduction, un pré-test des matériels de communication est prévu afin d'encourager l'acceptabilité des trois injections administrées simultanément. Un calendrier de formation détaillé sera établi avant l'introduction.

L'introduction à l'échelon national est prévue en septembre 2015 et la première dose de VPI sera administrée à la 14^{ème} semaine, en même temps que le Penta3, le pneumo3 et le VPO3. Conformément au Plan stratégique 2013-2018 pour l'éradication de la poliomyélite et la phase finale, le pays passera du VPOt au VPOb de type 1 et 3 en 2016 tout en renforçant l'immunité par une dose de VPI lors de l'administration du pentavalent 3. Ainsi, le nouveau calendrier vaccinal du pays (2015-2018) va inclure le VPI à administrer aux enfants de moins d'un an. Le VPOb sera alors retiré de la vaccination systématique.

Nouveau calendrier vaccinal intégrant le VPI en 2015 :

Age de la vaccination	Vaccins
A la naissance	BCG + Polio 0 + Hep B
6 semaines	Penta 1 + Polio 1 + Pneumo 1 et Rota 1
10 semaines	Penta 2 + Polio 2 + Pneumo 2 et Rota 2
14 semaines	Penta 3 + Polio 3 + Pneumo 3 + VPI
9 mois	Rougeole

15 mois	Rappel DTC, polio, rougeole
---------	-----------------------------

L'emplacement des sites d'injection est planifié de manière appropriée.

A Djibouti, il n'existe aucune agence chargée du contrôle et de l'enregistrement des vaccins. Aucune demande d'homologation spéciale n'est nécessaire à l'importation de la présentation préférée du VPI sollicitée par le pays.

L'OMS et l'UNICEF ont offert 30 884 US\$ afin de soutenir l'introduction du vaccin dans les domaines suivants : mobilisation sociale, organisation de réunions, production de documents, gestion des déchets, surveillance et assistance technique.

Seuls les vaccins pré-qualifiés par l'OMS sont achetés par l'UNICEF et acceptés par le pays. Le délai moyen de livraison des vaccins à Djibouti se situe autour de 1 mois. Les formalités administratives à remplir à chaque arrivée durent environ 2 jours avant l'arrivée des vaccins dans le pays.

Aucun plan spécifique ne prévoit le renforcement des programmes de vaccination systématique, bien que l'introduction du VPI contribue effectivement à renforcer ces programmes à travers l'amélioration du suivi et de la supervision, de la qualité des données, de la surveillance des MAPI et de la collaboration avec les communautés.

Gestion des vaccins et capacités de la chaîne du froid

Le rapport le plus récent de la GEV (août 2014) a identifié un certain nombre de problèmes majeurs dans la chaîne d'approvisionnement en vaccins. En fait, le seul point fort était les capacités de stockage suffisantes à tous les niveaux. La plupart des autres paramètres obtiennent des résultats inférieurs à 60 %. Les résultats concernant la gestion des stocks et la distribution des vaccins au niveau régional et dans les centres de soins de santé sont inférieurs à 30 %, ce qui reflète des problèmes majeurs liés à la gestion des stocks de vaccins susceptibles de compromettre leur qualité et leur efficacité.

Le plan d'amélioration établi à partir du rapport sur l'évaluation de la GEV est incomplet. Les principales recommandations se rapportent à la planification et à la mise en œuvre a) de la maintenance préventive régulière des équipements, b) des plans de distribution et c) des plans d'urgence. D'autres aspects importants sont en outre la mise en œuvre d'un système de contrôle adéquat de la température et l'amélioration des outils d'enregistrement pour la gestion des stocks et la distribution des vaccins.

Un plan de gestion des déchets a été établi conformément à la politique nationale d'incinération. L'allocation pour l'introduction d'un vaccin permettra en outre d'acheter un incinérateur.

Formation, sensibilisation communautaire et plans de mobilisation

Tous les matériels de formation (modules, guides, dépliants, affiches, etc.) seront actualisés au niveau national et incluront le VPI. Tous les personnels seront formés sur le vaccin antipoliomyélitique injectable. Une supervision sera prévue chaque mois dans les villes et tous les deux mois dans les régions sanitaires afin de renforcer les messages diffusés lors de la formation des cadres et prestataires de santé.

Une visite de supervision sera organisée dans les deux mois suivant l'introduction afin de s'assurer que l'introduction du VPI est effective dans le PEV de routine et qu'elle est acceptée par la population.

Djibouti élaborera un plan de communication efficace adapté aux problèmes qui pourraient survenir dans le cadre de l'introduction du VPI, comme la 3^{ème} injection; destiné aux prestataires de soins de santé et aux communautés. Des discussions scientifiques seront organisées entre les cadres et les prestataires de soins de santé. Des débats communautaires seront également organisés à l'échelon local sur toutes les questions relatives à l'introduction du VPI afin de convaincre les populations des avantages du VPI.

Plans de suivi-évaluation

Il conviendra de procéder à la révision des outils de gestion de la vaccination pour y intégrer aussi le VPI afin de faciliter la collecte des données mensuelles, le suivi-évaluation du VPI et des autres vaccins sur l'ensemble du territoire.

Suivi-évaluation du Plan VPI et collecte des données de la vaccination par la suite (après septembre 2015).

Aucune évaluation post-introduction n'est prévue dans le cadre de l'introduction du VPI.

Djibouti prévoit d'établir un Comité national de surveillance des MAPI dans la capitale, avec des représentants dans chacune des régions sanitaires. Un plan de suivi des MAPI à inclure dans les modules de formation sur le VPI sera élaboré. Ce plan devrait comprendre une description précise des responsabilités, du circuit, des moyens de notification et de prise en charge des cas de MAPI éventuels au VPI et aux autres vaccins utilisés dans le PEV systématique.

8. Qualité, complétude, cohérence des documents nationaux et exactitude des données

La demande cadre bien avec les autres documents directeurs, notamment le plan national de développement sanitaire et divers rapports fournis.

9. Aperçu de la proposition

Points forts:

- Djibouti a déjà introduit d'autres nouveaux vaccins.
- La couverture vaccinale semble élevée.
- Djibouti dispose de capacités suffisantes de stockage pour éviter une rupture de la chaîne du froid à tous les niveaux.

Faiblesses:

- La chaîne d'approvisionnement en vaccins est fragile, notamment au niveau de la gestion des stocks et de la distribution.
- Les activités des équipes mobiles sont irrégulières et sporadiques. Cela est dû en partie au manque de ressources telles que les moyens de transport, le combustible et l'entretien.
- Le PEV est mis en œuvre de manière centralisée mais son appropriation à l'échelon régional est trop faible.
- Supervision irrégulière à tous les niveaux.

Risques:

- La mise en œuvre et la gestion efficaces du programme s'avèrent essentielles dans la mesure où le pays introduit de nouveaux vaccins.
- A moins d'avoir une amélioration de la chaîne du froid, l'efficacité du vaccin est compromise.
- Renforcer la capacité des personnels de santé à gérer correctement les vaccins à tous les niveaux.
- La capacité du pays à financer le VPI une fois le soutien Gavi terminé est remise en question; le pays n'a pas respecté ses obligations de cofinancement pendant deux années consécutives.
- Evaluation des besoins en matière d'amélioration de la qualité des données.
- Il est urgent de mettre en place un processus de surveillance des maladies cibles du PEV, en particulier les PFA, et des MAPI.

Stratégies de réduction des risques :

- Le pays a déjà introduit de nouveaux vaccins et possède une expérience préalable.
- Les fonds alloués au titre du RSS aideront à corriger bon nombre des faiblesses identifiées ci-dessus.

Observations du CEI pour examen :

Observations pour examen
1. Il est urgent d'améliorer les pratiques de gestion des stocks soumis à la chaîne du froid et de distribution des vaccins à tous les niveaux; des outils appropriés, ainsi qu'une formation et une supervision supplémentaires, s'avèrent nécessaires.
2. Il convient de répondre aux besoins en matière de qualité des données, mais aussi de réaliser une enquête sur les centres de santé, une évaluation de la qualité des données et une enquête nationale de couverture vaccinale de qualité.
3. Il convient de planifier et de mettre en œuvre un processus de surveillance des MAPI.

4. Les nomades représentent 20 % de la population totale, ce qui justifie une planification sérieuse sur la manière d'atteindre ces populations, notamment dans le cadre de la phase finale de la lutte antipoliomyélitique.

10. Conclusions

La proposition a été bien préparée mais la gestion médiocre de la chaîne du froid demeure la principale préoccupation. Djibouti ne dispose pas de systèmes de contrôle adéquats de la température; le risque d'exposer les vaccins au gel est important. Par ailleurs, aucun plan n'est prévu pour la distribution des vaccins et un tel plan s'avèrerait nécessaire. La gestion des stocks au niveau des districts et des établissements de soins a déjà été évaluée et les résultats ont été jugés inacceptablement faibles.

Il est urgent d'examiner le système de suivi et de qualité des données. Djibouti doit mener une enquête exhaustive concernant la qualité des données afin de rendre compte de l'état d'avancement des programmes, notamment dans les zones rurales.

Par ailleurs, les activités de supervision sont inadéquates, en particulier dans les régions isolées et difficiles à atteindre. Les activités des équipes mobiles sont irrégulières et sporadiques en raison notamment du manque de ressources (moyens de transport, combustible et entretien).

La surveillance des manifestations post-vaccinales indésirables (MAPI) est inexistante et il convient de la réactiver.

En résumé, Djibouti a introduit d'autres nouveaux vaccins et devrait être en mesure de pallier les carences de la chaîne du froid dans les délais impartis, c'est-à-dire avant l'introduction (septembre 2015). Il est impératif que le pays ne laisse pas échapper une telle occasion. Ceci dit, il importe de veiller à ce que la chaîne du froid soit entièrement opérationnelle afin de garantir la qualité de conservation des vaccins et leur distribution.

Recommandations:

Approbation

Tableau 3a

Questions à aborder	Mesures nécessaires
1. Gestion des stocks et distribution des vaccins (GEV août 2014, points E2, E6, E7)	1. Mise en œuvre des principales recommandations du plan d'amélioration de la chaîne du froid relatives à la gestion des stocks, au contrôle de la température et à la distribution des vaccins à tous les niveaux pour garantir un approvisionnement sûr et efficace de tous les vaccins.
2 Désignation d'un expert de la chaîne du froid dans	2. La prochaine évaluation conjointe (qui sera réalisée avant l'introduction du VPI), menée en collaboration

le cadre de la prochaine
évaluation conjointe

avec le Secrétariat de Gavi, devra inclure un examen réalisé par un expert de la chaîne du froid pour veiller à ce que les améliorations de la gestion et de la distribution des vaccins soient planifiées et réalisées avant l'introduction du VPI qui débutera en septembre 2015.

Clauses et conditions du soutien de Gavi

Les pays signent et acceptent les clauses et conditions suivantes de Gavi dans les formulaires de demande de soutien. Ces clauses et conditions pourront aussi être incluses dans un accord d'allocation conclu entre Gavi et le pays :

FINANCEMENT UTILISÉ UNIQUEMENT POUR DES PROGRAMMES APPROUVÉS

Le pays présentant la demande (« le pays ») confirme que tous les fonds débloqués par Gavi au titre de la présente demande seront alloués et utilisés dans le seul but de mettre en œuvre le(s) programme(s) décrit(s) dans la demande de soutien du pays. Toute modification substantielle du/des programme(s) approuvé(s) doit être révisée et approuvée au préalable par Gavi. Toutes les décisions de financement inhérentes à cette demande sont du ressort du Conseil d'administration de Gavi et subordonnées aux procédures du CEI et à la disponibilité des fonds.

MODIFICATION DE LA PRÉSENTE PROPOSITION

Le pays avertira Gavi par le biais de son rapport de situation annuel s'il souhaite proposer des changements à la description du/des programme(s) dans la présente demande de soutien. Gavi documentera toute modification qu'elle aura approuvée et la proposition du pays sera modifiée.

REMBOURSEMENT DES FONDS

Le pays accepte de rembourser à Gavi tous les fonds qui ne sont pas utilisés pour le(s) programme(s) décrit(s) dans la présente demande. Le remboursement s'effectuera en dollars des Etats-Unis, à moins que Gavi n'en décide autrement, dans les soixante (60) jours après réception par le pays de la demande de remboursement de Gavi. Les fonds remboursés seront versés sur le(s) compte(s) désigné(s) par Gavi.

SUSPENSION / RÉSILIATION

Gavi peut suspendre tout ou partie de ses financements au pays si elle a des raisons de soupçonner que les fonds ont été utilisés dans un autre but que pour les programmes décrits dans la présente demande ou toute modification de cette demande approuvée par Gavi. Gavi se réserve le droit de mettre fin à son soutien au pays pour les programmes décrits dans la présente demande si des malversations de fonds sont confirmées.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le pays confirme que les fonds alloués par Gavi ne seront en aucun cas offerts par lui à des tiers, et qu'il ne cherchera pas non plus à tirer des présents, des paiements ou des avantages directement ou indirectement en rapport avec cette demande qui pourraient être considérés comme une pratique illégale ou une prévarication.

CONTRÔLE DES COMPTES ET ARCHIVES

Le pays réalisera des vérifications annuelles des comptes et les transmettra à Gavi, conformément aux conditions précisées. Gavi se réserve le droit de se livrer par elle-même, ou au travers d'un agent, à des contrôles des comptes ou des évaluations de la gestion financière afin d'assurer l'obligation de rendre compte des fonds décaissés au pays.

Le pays tiendra des livres comptables précis justifiant l'utilisation des fonds de Gavi. Le pays conservera ses archives comptables conformément aux normes comptables approuvées par son gouvernement pendant au moins trois ans après la date du dernier décaissement de fonds de Gavi. En cas de litige sur une éventuelle malversation des fonds, le pays conservera ces dossiers jusqu'à ce que les résultats de l'audit soient définitifs. Le pays accepte de ne pas faire valoir ses privilèges documentaires à l'encontre de Gavi en rapport avec tout contrôle des comptes.

CONFIRMATION DE LA VALIDITÉ JURIDIQUE

Le pays et les signataires pour le gouvernement confirment que la présente demande de soutien est exacte et correcte et représente un engagement juridiquement contraignant pour le pays, en vertu de ses lois, à mettre en œuvre les programmes décrits dans la présente demande.

CONFIRMATION DU RESPECT DE LA POLITIQUE DE GAVI SUR LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Le pays confirme avoir pris connaissance de la politique de Gavi sur la transparence et la responsabilité et qu'il en respectera les obligations.

ARBITRAGE

Tout litige entre le pays et Gavi occasionné par la présente demande, ou en rapport avec celle-ci, qui n'aura pas été réglé à l'amiable dans un délai raisonnable, sera soumis à un arbitrage à la demande de Gavi ou du pays. L'arbitrage sera conduit conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission pour le droit commercial international (CNUDCI) en vigueur. Les parties acceptent d'être liées par la sanction arbitrale, comme règlement final de ce différend. Le lieu de l'arbitrage sera Genève (Suisse). La langue de l'arbitrage sera l'anglais.

Pour tout litige portant sur un montant inférieur ou égal à 100 000 US\$, un arbitre sera désigné par Gavi. Pour tout litige portant sur un montant supérieur à 100 000 US\$, trois arbitres seront nommés, comme suit : Gavi et le pays désigneront chacun un arbitre et les deux arbitres ainsi nommés désigneront conjointement un troisième arbitre qui présidera.

Gavi ne pourra être tenue pour responsable auprès du pays de toute réclamation ou perte en rapport avec les programmes décrits dans la présente demande, y compris et sans limitation, toute perte financière, conflit de responsabilités, tout dommage matériel, corporel ou décès. Le pays est seul responsable de tous les aspects de la gestion et de la mise en œuvre des programmes décrits dans la présente demande.

UTILISATION DE COMPTES BANCAIRES COMMERCIAUX

Il incombe au gouvernement du pays éligible de vérifier, avec toute la diligence requise, l'adéquation des banques commerciales utilisées pour gérer le soutien en espèces de Gavi, notamment le RSS, le SSV, l'appui aux OSC et les allocations pour l'introduction des vaccins. Le représentant soussigné du gouvernement confirme que ce dernier assumera l'entière responsabilité du remplacement du soutien en espèces de Gavi qui serait perdu en raison d'une faillite de la banque, de fraude ou tout autre événement imprévu.